

TRAIL DE L'AQUEDUC DU 28/01/2018

TRAIL 13 KM	550 m D+	Départ 10h00	10€*
TRAIL 27 KM	1450 m D+	Départ 8h30	15€*
TRAIL 42 KM	2200 m D+	Départ 6h30	25€*
MARCHE NORDIQUE 11KM	320 m D+	Départ 10h15	10€*
RANDO PÉDESTRE 10 Km	300 m D+	Départ 10h00	5€*

* Frais d'inscription en ligne à la charge du coureur. Prélèvements au moment de l'inscription (4,95% du montant de l'inscription + 0,55€ par transaction bancaire)

INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR [HTTPS://CHRONO-START.COM/](https://CHRONO-START.COM/)

RETRAIT DOSSARDS POSSIBLE LE 27/01/2018 À SPORT 2000 CAHORS DE 14H À 17H

NOMBRE TOTAL D'INSCRITS LIMITÉ À 500 PERS

Ravitos. Soupe à l'arrivée

REPAS : 12€

La Réservation est fortement conseillée !

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'épreuve peut être annulée ou modifiée si le comité d'organisation le juge nécessaire (météo, etc....). Le comité d'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur. L'inscription au trail de l'aqueduc engage la responsabilité civile du concurrent qui doit contracter une assurance personnelle.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve individuelle

ARTICLE 3 : LES CONCURRENTS

Certificat médical obligatoire, ou copie de la licence sportive de l'année en cours basée sur l'année civile (voir encart sur bulletin d'inscription).

Matériel autorisé : bâtons (utilisation interdite pendant le passage dans l'Aqueduc)

Matériel conseillé : porte bidon ou « Camelback », lampe frontale ou éclairage – barres de céréales.

ARTICLE 4 : CONTRÔLE DES PASSAGES.

Plusieurs points de contrôle seront dispersés sur le parcours.

ARTICLE 5 : ABANDON.

Tout participant ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation, et de remettre son dossier et la puce qui lui auront été confiés au départ.

ARTICLE 6 : PUCES

Le coureur qui n'aura pas remis la puce se verra dans l'obligation de régler la somme de 10,00 Euros au comité d'organisation.

ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS.

Voir ci-dessus

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ.

Un poste de secours sera situé au point de départ et d'arrivée. A chaque intersection de route, sera présent au minimum une personne de l'organisation pour avertir les véhicules.

ARTICLE 9 : CATÉGORIE.

Ouvert à partir des juniors pour le 13 km uniquement. Rando pédestre et marche Nord. ouvertes à tous.

Article 10 : ANNULLATION D'INSCRIPTION DU FAIT D'UN CONCURRENT

Si des concurrents annulent leur participation, l'organisation ne remboursera les frais d'inscription que sur présentation d'un certificat médical.

TRAIL DE L'AQUEDUC DU 28/01/2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cochez la case :

TRAIL 13 KM TRAIL 27 KM TRAIL 42 KM MARCHE NORDIQUE 11 KM RANDO PÉDESTRE 10 KM environ

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : F/H :

CATÉGORIE :

ADRESSE :

E-MAIL :

CLUB :

N° DE LICENCE :

J'ai pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter

Fait à, le Signature :

LICENCE FFA (Athlé compétition. Athlé running. Pass running ou licencié FFTR)
(fournir une copie de la licence que les organisateurs conserveront)

LICENCE FSCF. FSGT ou UFOLEP faisant apparaître la non contre-indication à la course à pied en compétition (fournir une copie de la licence que les organisateurs conserveront)

NON LICENCIÉ : fournir la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins d'un an.

ATTENTION !!! Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du certificat médical y compris les licences des autres fédérations sportives (football rugby cyclisme natation montagne, etc)

Autorisation obligatoire pour les mineurs :

Jesoussigné(e) père,mère, de autorise mon enfant à participer au trail de l'aqueduc.

Fait à, le Signature :

Retour du dossier d'inscription : Mr et Mme FALETTI - Villa ASF. St Michel – 46090 COURS Renseignements : cours.vtt@gmail.com

Protection de la vie privée et droit à l'image : les participants sont avisés que les informations personnelles figurant sur le bulletin d'inscription seront exploitées au moyen de fichiers informatiques dont les données leur seront accessibles et modifiables. Les résultats de l'épreuve à laquelle ils s'inscrivent donneront lieu à diffusion. Les participants qui ne souhaiteraient pas apparaître, devront expressément l'indiquer par écrit à l'organisateur avant le départ de l'épreuve.

Les participants autorisent, au moyen de la présente inscription et à titre gracieux, la reproduction de leur image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

Police assurance responsabilité civile contractée chez AXA numéro ++++